

Une **entorse du genou** est une atteinte de vos ligaments du genou, atteinte qui peut aller de la simple distension (*entorse bénigne*) à la rupture d'un ou de plusieurs ligaments (*entorse grave*).

Il existe plusieurs ligaments au genou :

En dedans et en dehors, jouant le rôle de véritables haubans, ce sont les ligaments latéraux (interne et externe). Bien souvent leur atteinte est bénigne et il n'y a que rarement des indications chirurgicales.

A l'intérieur même du genou, il existe un véritable pivot ligamentaire réalisé par les fameux ligaments croisés.

Le ligament croisé antérieur, le plus souvent lésé, est responsable de la stabilité de votre genou lors des mouvements de torsion et de pivot. Son atteinte est lourde de conséquence, puisque l'évolution se fait rapidement vers l'arthrose avec des lésions méniscales.

Le ligament croisé postérieur stabilise le genou en postérieur, il limite le recul postérieur de votre tibia sous le fémur. Son atteinte est rare et elle est plus liée à un traumatisme violent.

Bien souvent lors de votre passage aux urgences, compte tenu de vos douleurs importantes, un diagnostic précis n'a pas pu être établi (ceci est normal).

Actuellement, il n'y a plus de raison d'immobiliser strictement votre genou. Le médecin Urgentiste vous a prescrit une attelle que vous garderez en moyenne 4-5 jours et 5 jours de plus, la nuit uniquement.

La rééducation dans tous les cas doit être immédiate.

Cette rééducation a pour objet de mobiliser rapidement votre genou pour **éviter l'ankylose, de récupérer rapidement la force musculaire, de drainer l'épanchement articulaire et de vous soulager le plus rapidement possible.**

Lors de la consultation avec l'Orthopédiste, un bilan clinique complet sera réalisé et le chirurgien demandera alors les examens complémentaires nécessaires s'il y a lieu (IRM...) en sachant qu'une lésion des ligaments croisés se diagnostique souvent à l'examen.

Le Chirurgien vous reverra en fonction soit 3 semaines plus tard s'il s'agit d'une entorse bénigne soit plus tôt avec une IRM s'il s'agit d'une lésion d'un ligament croisé.

La reprise des sports dans le cadre d'une entorse bénigne se fait en général 1 mois après le traumatisme.

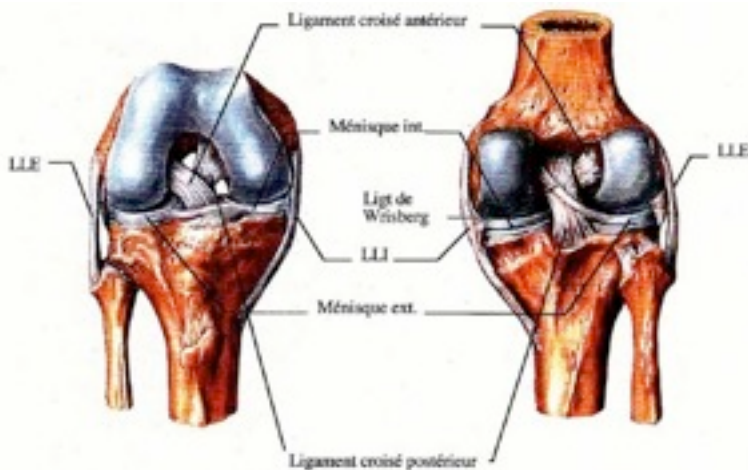


Figure 1 - L'articulation du genou

